



Dossier d aide au logement en EHPAD

Par amdd24

Bonjour ma mère est rentrée en ehpad le 7 juin, nous avons commencé les démarches pour les aides au logement et l'aide à l'hébergement. nous avons dû relancer tout le monde maintes et maintes fois pour avoir les dossiers à garnir, la tutelle etc nous avons enfin pu tout avoir et fournir aux divers organismes pour l'aide à l'hébergement le conseil général a reçu le dossier le 2 novembre, la veille de Noël ils nous ont demandé les papiers pour l'obligation alimentaire, nous avons réussi à les leur fournir entre les fêtes et malheureusement ma mère vient de décéder aujourd'hui, rien n'a été payé à l'ehpad depuis le début ma sœur et moi ne sommes pas imposables loin de là, avons droit à l'aide pour les 7 mois passés à la maison de retraite ? merci à tous de me renseigner

Par isernon

bonjour,

est-ce que l'actif de la succession de votre mère peut payer les 7 mois d'Ephad ?

Salutations

Par amdd24

bonsoir non pas du tout sa retraite de 850 euros, pas de placements et un jardin de 600m², ses quelques meubles et c'est tout
merci

Par TUT03

Quelle est la valeur de la parcelle de terrain ? sa vente peut-elle couvrir les dettes ?

vous mentionnez un terrain mais y a-t-il un bâtiment ? ou bien était-elle locataire ?

vous pouvez aussi renoncer à la succession

Par amdd24

bonsoir non rien de tout cela valeur 3000 euros max